

Service émetteur : Direction de l'Autonomie

Affaire suivie par : Astride GAZAMBERT

Courriel : astride.gazambert@ars.sante.fr

Téléphone : 05 94 25 72 64

Ref : 306/2021/ARS/DA

PJ : rapport d'orientation budgétaire

Date : 19 JUL. 2021

Objet : orientations de campagne budgétaire 2021 des ESMS du secteur PDS

La directrice générale
de l'agence régionale de santé

à

Mesdames, Messieurs les
Présidents de conseil
d'administration, gestionnaires
d'établissements pour
personnes confrontées à des
difficultés spécifiques (pour
attribution)

Mesdames, Messieurs les
directeurs d'établissements et
services pour personnes
confrontées à des difficultés
spécifiques (pour attribution)

Mesdames, Messieurs les
représentants de
Fédérations, unions
représentatives œuvrant en
faveur des personnes
confrontées à des difficultés
spécifiques

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport d'orientation budgétaire relatif à la campagne budgétaire en faveur des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques (PDS).

Pour l'exercice budgétaire 2021 qui s'inscrit dans un contexte de poursuite de la crise sanitaire et de vague épidémique en cours sur le territoire, j'ai retenu les orientations suivantes :

- La poursuite du développement de l'offre sur le territoire pour répondre aux besoins non couverts dans certains bassins de vie notamment l'Est guyanais.
- L'accompagnement du secteur PDS dans la gestion de la vague épidémique de Covid-19 par la compensation des surcoûts. Ce financement interviendra dans le cadre de l'allocation des crédits non reconductibles (CNR) prévue à l'automne. Il couvrira les dépenses exceptionnelles des deuxième et troisième trimestres de l'année.
- La campagne des CNR des établissements et services médico-sociaux (ESMS) accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques portera également sur les projets et dispositifs expérimentaux.

Dans ce contexte de gestion décroissante de la vague épidémique de Covid-19, j'ai demandé donc une procédure aménagée afin de ménager le plus possible vos personnels.

Je salue l'engagement et la mobilisation des professionnels du secteur dans la gestion de la crise sanitaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice générale,



Pour la directrice générale et par délégation
Le directeur général adjoint
de l'Agence régionale de santé de Guyane

Alexandre de LA VOLPILIERE